

Serge ULESKI sur l’Affaire Halimi – procès du « Gang des barbares »

Billets de blog rédigés entre le 4 et le 15 juillet 2009

Affaire « Gang des barbares » : entre justice et lynchage judiciaire, raison et démesure.

Dans la presse, il nous est rapporté, au sujet de cette affaire :

«... l'avocat général prenant la parole au nom de l'Etat a demandé les peines suivantes pour chacun des participants : la sanction la plus lourde contre Youssouf Fofana - perpétuité assortie d'une période de sûreté incompressible de 22 ans. Des peines de 20 ans contre deux personnes soupçonnées d'avoir été ses deux principaux lieutenants. Pour «l'appât» Yalda et le présumé tortionnaire «Zigo», tous deux mineurs au moment des faits, des peines allant de 10 à 12 ans pour la jeune femme et de 15 ans pour le jeune homme. Pour les autres geôliers d'Ilan Halimi, les peines demandées s'échelonnent entre 13 et 5 ans ».

Il nous est précisé :

« Ces peines réclamées n'ont pas apporté satisfaction aux parties civiles. Me Francis Szpiner affiche sa mine des plus mauvais jours : «Je suis scandalisé», a-t-il dit. «Si le point de vue du ministère public n'est pas à la hauteur de la gravité de ce crime,

c'est quelque part une banalisation de ce crime», tout en poursuivant : «L'avocat général a donné l'image d'un Etat faible qui n'a pas de courage et ne sait pas être exemplaire».

Depuis quand est-ce que l'on juge pour l'exemple ?

Qui peut demander, comme les parties civiles semblent vouloir le faire, que les coupables soient condamnés à des peines qui ne tiendraient aucunement compte de l'implication et de la responsabilité de chacun d'entre eux ? Qui peut bien penser que la condamnation d'adolescents - au moment des faits -, à des peines de vingt ans de réclusion ait sa place dans un prétoire ? Et enfin : qui peut bien avoir la cruauté de ce qui serait... non pas une peine mais un châtiment ?



Il semblerait que l'avocat de la famille Halimi et les parties civiles n'en aient jamais assez et qu'ils aient perdu tout sens de la mesure jusqu'à confondre « justice rendue » avec lynchage juridique (à défaut de la rue ?!), *règlement de comptes* du type « œil pour œil, dent pour dent », vengeance, haine...

Quant au titre de l'article de Monsieur Alexandre Lévy du jeudi 2 juillet 2009 sur Slate.fr - article de journaliste ou bien, plaidoyer ? -, qui ne se prive pas de se référer à la Shoah : « L'ombre de la Shoah sur le procès du gang des barbares ».

Combien de temps encore va-t-on mettre à toutes les sauces ce crime qu'il serait bon de continuer de désigner exclusivement et spécifiquement comme... « *L'organisation par l'État et le régime nazi de la persécution et de l'extermination systématique et bureaucratique d'environ six millions de Juifs.* »

Et que dire de l'accusation d'antisémitisme, le plus souvent sans discernement, à longueur de colonnes ?

Banaliser l'antisémitisme c'est discréditer la lutte contre l'antisémitisme ; discréditer cette lutte c'est commettre une erreur irréparable et une faute impardonnable.

Reste donc à espérer que les jurés ne se laisseront pas intimider, et que la justice sera effectivement rendue mais... certainement pas pour l'exemple. Une justice donc, loin d'un verdict qui se contenterait de donner raison aux parties civiles en leur livrant les coupables.

Procès du "Gang des barbares" : un procès destiné à établir des faits et des responsabilités.



Verdicts rendus. Soulagement : le "lynchage juridique" n'a pas eu lieu ; les peines semblent proportionnées et équilibrées.

Dans un procès façonné par la nature du crime commis, le profil de la victime et ceux des accusés autant que par les personnalités de Maître Szpiner et des avocats des parties civiles...

D'aucuns ont pu déplorer ce qui suit : *"Un procès pour rien ! Pendant ces dix semaines de débats, nous nous sommes contentés de ramasser les miettes des débats qui se sont tenus à l'écart des regards extérieurs »*.

Même si la psychiatrie est sans aucun doute le meilleur outil pour comprendre ce qui a bien pu *faire agir* une partie des coupables, et contrairement à ce que ce commentaire semble suggérer, le huis clos aurait pu servir un procès dont l'ambition secondaire (la première étant d'établir des faits et des responsabilités) aurait été de nous offrir un éclairage sur une « population » qui semble livrée à elle-même et dépourvue des qualités nécessaires à la reconnaissance, dans tout acte, de la présence d'une considération morale ; on peut aussi penser que, loin de la presse, de la foule et des aficionados des Assises, l'intimité de ce huis clos tant décrié aurait pu provoquer avec l'appui de la Cour, une prise de conscience, faire émerger des moments propices à la réflexion et à l'introspection, favoriser la confession...

Mais c'eût été sans compter avec le comportement d'une partie des accusés et celui de Maître Szpiner et des avocats des parties civiles. On pourra aussi mentionner tous ceux qui ont *entouré* ce procès à des fins de vampirisation : identifications communautaire, religieuse, ethnique mâtinées d'idéologie et de politique : sionisme/anti-sionisme, racisme/anti-racisme, juifs/arabes, judaïsme/islam - sujets autour desquels des conflits tantôt larvés tantôt manifestes prospèrent dans notre douce France, dans une complète ignorance d'une grande partie de la société française.



Difficile aujourd'hui d'ignorer le fait que les jugements rendus par les cours d'assises sont chaque jour davantage, verdict après

verdict, violemment contestés par ceux qui peuvent être directement ou indirectement concernés par les peines prononcées (les coupables, les victimes et leur proche).

Il suffit de penser aux procès autour « des tournantes » ou d'autres affaires touchant « les banlieues » ; au cours du procès du « Gang des barbares », on a pu retrouver cette même contestation et cette même violence jusqu'à l'insulte à l'encontre des avocats de la défense ; et nombreux sont ceux qui ont ouvertement désiré la peine de mort ou la perpétuité pour tous les protagonistes (ils se sentaient liés à la famille de la victime du seul fait d'appartenir à la même communauté), sans tenir compte de l'implication et de la responsabilité de chacun d'entre eux.

Et parfois même, la fin justifiant les moyens, il peut être aussi question de discréditer toute personne ayant « concouru » à ce qu'on estime être « une parodie de justice » - juges, jury, Institution -, jusqu'au soupçon de racisme ou d'antisémitisme, selon les cas.

Sûrement, une mauvaise nouvelle cette contestation violente et récurrente, sinon systématique, sur des bases soit ethnique, soit sociale, ou bien micro-géographique (le quartier, la cité) car, c'est bien d'une recherche d'impunité dont il est question, là, des deux côtés ; et pour ce qui est des victimes, grande est la tentation d'exclure le droit pour mieux passer outre cette figure tutélaire et contraignante qu'est l'Institution judiciaire.

Quant à ce qui suit : « *En dix semaines d'audience, le débat à fonction «pédagogique» tant espéré par la famille d'Ilan Halimi sur cet nouvel antisémitisme des banlieues n'a pas eu lieu.* »

L'antisémitisme réel mais relatif des banlieues (et pas simplement l'antisémitisme supposé ou vérifié des coupables ; et à ce propos, est-on bien certains que seuls les juifs aient été menacés par les agissements de ce gang), à la racine duquel on trouvera un antisionisme exacerbé, ou plus simplement un profond « dégoût » à l'endroit de ceux qui soutiennent la politique de l'Etat israélien d'occupation des territoires palestiniens, c'est aussi et surtout, une question politique. Or, une Cour d'assises ne saurait traiter de politique.

A moins que d'aucuns aient eu dans l'idée de saisir l'opportunité de ce procès pour faire, non seulement le procès de l'antisémitisme de *la banlieue* mais aussi, d'une pierre deux coups, celui d'une partie de cette France issue de la culture arabo-musulmane.

On notera avec satisfaction que ce procès-là n'a pas eu lieu ; notre société en serait sortie affaiblie, plus divisée et plus violente encore dans son ressentiment et/ou sa soif de justice.

On peut être aussi son pire ennemi : Me Szpiner aura été très certainement un empêchement majeur à l'émergence d'un procès qui ne soit pas qu'un « procès » dans sa tentative de lynchage juridique de 26 accusés.

Acharné, aujourd'hui, il persiste et signe : *«Je regrette que la Cour ait fait preuve d'une particulière indulgence envers ceux qui ont assisté et aidé Youssouf Fofana ; j'appelle la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie à inviter le procureur général à interjeter appel du verdict en ce qui concerne notamment six geôliers d'Ilan et la jeune fille ayant servi d'appât.»*

Certes ! Qui n'essaie rien n'a rien... même si l'important, c'est que cette dernière tentative, quasi désespérée, échoue.

Vers un nouveau procès Halimi ? Pourquoi il n'en fallait pas...

... et certainement pas avec le soutien et l'intervention de Michèle Alliot-Marie, Garde des Sceaux : l'Etat ne doit-il pas représenter l'intérêt général et non celui de l'accusé ou celui de la victime ?!

Que l'on ne se fasse pas d'illusions ! Et tous les tartuffes de la conscience humaine non



plus : ce pays sortira divisé et affaibli d'un nouveau procès Youssouf Fofana ; les rancœurs et les frustrations seront bien plus profondes et plus tenaces encore, même si, après coup, elles peuvent avoir changé de camp.

Est-ce là l'objectif de ceux qui, à l'occasion de ce procès, entendent jouer la carte du jusqu'au-boutisme ? Irrresponsables à l'égo surdimensionné, l'index accusateur et vengeur, et pour lesquels la société n'est qu'un vaste prétoire pour une mise en accusation et une mise en abyme de ses composantes ?

Et nul besoin de faire montre de beaucoup d'imagination pour désigner ceux qui, en particulier, feront les frais de ce qu'on doit bien appeler : un règlement de compte du type « communautaire » sous le couvert d'une soif inextinguible de justice que d'aucuns nommeront « acharnement judiciaire », à la racine duquel on trouvera une exacerbation identitaire (1) longuement murie, cajolée et entretenue, ainsi que l'abandon, de la part des élites intellectuelles concernées par cette identité, de leur rôle émancipateur (2) au profit d'un tutorat vague et mou, démagogique et complaisant, ou bien, parfois, franchement communautariste ; exacerbation dont personne n'a souhaité mesurer et interroger, au fil des ans, le caractère dommageable pour notre société et pour les intéressés eux-mêmes : frustrations (3) sans nombre face à la réalité "nationale" qui, elle, ne tiendra pas compte des particularismes communautaires, comme il nous a été donné de le voir à l'occasion d'un procès dont le jury populaire s'est bien gardé de rendre un verdict d'exception(4).

1 - Exacerbation-miroir d'une autre identité : arabo-musulmane, elle aussi, tentée, sinon... menacée, par cette même exacerbation ?

2 - l'Homme sera toujours plus que ce qu'il croit savoir sur lui-même qui n'est - le plus souvent -, que ce que l'on a daigné lui enseigner ou bien, ce qu'on lui a laissé espérer... pour lui-même.

3 - D'aucuns au moment de ce procès se sont revendiqués comme « militant juif ». Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? D'autres encore, sur les forums d'Internet, n'ont pas cessé de mettre l'accent sur le fait suivant : «... un juif c'est sacré ! Quiconque

s'avise de lui ôter la vie n'a qu'un droit : celui de mourir... et les complices aussi ! » Ou bien encore, une fois les verdicts rendus : "On veut un autre procès. On veut que les coupables aient les peines qu'ils méritent."

4 - Nombreux sont ceux qui n'hésitent plus à parler, à propos de cette exacerbation identitaire et de son encouragement, de l'établissement d'un régime d'exception au service d'une politique délibérée de "deux poids, deux mesures" - double-pensée, double langage -, qui peut se résumer par cette formule Orwellienne : "nous sommes tous égaux mais certains le sont plus que d'autres".

A ce sujet, il est tout de même surprenant que des intellectuels aient pu un seul instant penser que la création, dans notre société, d'un tel climat de suspicion quant à l'égalité de traitement de ses composantes - suspicion propice à toutes les rancœurs et à toutes les colères, même contenues -, ait pu être considérée comme une option, et qui plus est, une option vivable, souhaitable et gérable sur le long terme. Ces intellectuels ne se seraient-ils pas laissé aveugler par leur propre exacerbation identitaire et leur désir de puissance, cessant du même coup d'être des intellectuels pour endosser les habits de propagandistes arrogants et irresponsables, sans considération aucune pour le ressenti de la communauté nationale ?

*Aujourd'hui, la preuve est faite : rien ne remplace l'intelligence quand il s'agit de penser, sur le long terme, "le bien-**commun**" car, la Culture, elle, n'aura été manifestement d'aucun secours à tous ces intellectuels.*

Aussi,

Il ne faudrait pas qu'au malheur d'une famille - malheur qui aurait dû pour une large part, rester dans la sphère de l'intimité familiale (5) -, vienne s'ajouter, au terme d'une exploitation éhontée et de son « développement » à un niveau sans commune mesure avec les enjeux dont ce drame était porteur, un second malheur, plus grand encore, qui lui, se répandra comme un cancer (6) : celui des affres d'une humiliation publique, sans distinction, d'une communauté tout entière, au prétexte de lui enseigner, sans nuance, un anti-antisémitisme, passant à la trappe, comme pour mieux enfoncer le clou d'une crucifixion imbécile parce que... contre-productive, l'anti-sionisme, et pour ce qui relève de l'anti-sémitisme, son caractère plus que conjoncturel (sans parler de son contexte social), lesquels, exacerbés (encore et toujours l'exacerbation !), ne demandent le plus

souvent qu'à trouver leur résilience dans un rapprochement qui aurait pour ciment, à l'endroit de cette communauté, un peu moins de jugements à l'emporte-pièce et lapidaires, et un peu plus de compréhension et de compassion.

5 – Malheur et douleur instrumentalisés ? Par qui ? A quelle fin ? Car, qui peut bien croire un seul instant que la famille Halimi pense qu'un second procès qui verrait un tel ou une telle condamnée à deux ou cinq années supplémentaires puisse les aider dans leur deuil ?!

6 - Cancer silencieux, certes ! Mais dont l'effet boomerang ne cessera jamais, insidieux, d'empoisonner pour longtemps encore les rapports inter-communautaires ; et même si d'aucuns, forts de leur bêtise et/ou de leur cynisme, pensent pouvoir sans difficulté gérer cette tension supplémentaire ad vitam aeternam, sous prétexte qu'il existe des précédents dans une autre région du monde en proie à un chaos méticuleusement et savamment organisé et orchestré ; cette tension que l'on nous promet ici et maintenant n'en est pas moins intolérable et inacceptable ; et l'on ne se résoudra pas à ce qui nous est présenté comme une nouvelle fatalité.

En ce qui concerne ce procès, nombre de journaux ont fermé leurs articles aux commentaires : encore une fois, la liberté de parole fait les frais d'un climat détestable.

Il serait temps que les leaders d'opinion de la communauté juive fassent preuve du courage nécessaire, qu'ils se lèvent, se dressent et hurlent : « Assez ! Justice a bien été rendue ! Ca suffit ! » et ce... afin de ne pas laisser le champ libre à des forces qui semblent n'avoir qu'un projet - conscient ou inconscient : éloigner de nous, jour après jour, tout espoir de construction d'une société apaisée, et pourquoi pas, un tant soit peu... authentique et con-fraternelle (à l'occasion).

Et puis, la sagesse n'est-elle pas toujours du côté de la lucidité, et la force, pusillanime, du côté de l'intelligence, de la Culture, du talent, et parfois même, sinon souvent, du côté du génie ?

Nul ne peut ni n'osera croire que toutes ces qualités aient pu désertir, année après année, subrepticement, et pour son malheur - et le nôtre, par ricoché -, la communauté juive de France.

Ou bien alors...

Affaire Halimi - vers un nouveau procès du "Gang des barbares" exemplaire, à cœur et à ciel ouverts ?!

L'émotion est le pire des mensonges quand il s'agit d'éclairer la vérité.

*Foin des bocks, de la limonade et du huis clos imposé par la loi ! Passons outre !
Le Garde des Sceaux y pourvoira !
Soulevons le couvercle ! On veut tout voir et on veut tout entendre !*



Procès pédagogique ! Procès ô combien salutaire !
enseignements et en résolutions de toutes sortes !

Procès riche en

Procès exemplaire... en veux-tu en voilà ! Tout le monde quittant le prétoire beaucoup moins anti-sémites qu'en y entrant (sinon... plus du tout), puisqu'antisémitisme il y avait ; et tous se sont engagés à prêcher la bonne parole là où il est important qu'elle le soit (et même dans les prisons !), loin des anathèmes qu'il aura pourtant bien fallu hurler aux oreilles des plus récalcitrants dont on aura obtenu, néanmoins, et la capitulation et l'adhésion.

Vraiment ! Un tour de force ce second procès Fofana que l'on nous promet !



On en le rappellera jamais assez : il est bien plus efficace de créer un environnement où le meilleur peut advenir que de donner des leçons au peuple, et d'exiger de lui qu'ils ne les oublient... surtout pas.

Si condamner les émeutiers avec des "C'est pas bien de brûler des voitures" n'a jamais dissuadé qui que ce soit de les brûler...

Si sermonner les gens avec des "C'est pas bien d'être raciste" n'a jamais empêché qui que ce soit de le rester (ou bien de le devenir)...

Vilipender le peuple et plus particulièrement celui des « banlieues »



à coups de « C'est abjecte d'être anti-sémite » n'empêchera personne de s'y complaire !

Et plus encore lorsque cette dénonciation de l'antisémitisme a pour but de discréditer et de vouer à une mort sociale, un adversaire idéologique ; ou bien lorsque le discernement fait cruellement défaut ; sans oublier les cas de névrose obsessionnelle et de paranoïa aiguë ; et cet autre cas de figure (en voie de développement exponentiel dans les années à venir) : l'anti-sémitisme qui n'est qu'un anti-sionisme exacerbé parce que... criminalisé par le cynisme de ceux qui, en secret, rêvent de faire de l'anti-sionisme un délit ; ceux-là mêmes qui n'ont qu'un souci : défendre mordicus la politique d'un Etat pourtant étranger à la France et à l'Europe par ses mœurs politiques ; et notamment, l'utilisation de sa force armée (on se doit de rappeler cette politique à l'égard du Peuple palestinien: assassinats, meurtres, bombardements civils, colonisation, occupation, humiliation ; faisant peser sur quiconque tente de s'opposer à cette politique, une menace de mort certaine).

Et quand on sait que l'antisémitisme n'est, le plus souvent, que la manifestation d'une désapprobation de la politique de ce même Etat et non, la contestation de son droit à l'existence ; droit qui peut difficilement être remis en cause puisque... reconnu par la communauté internationale...

Car, si tout est dans l'exécution, quand on ne peut plus agir, – même symboliquement -, pour rétablir un équilibre, redonner à la raison toute sa place, tout en tenant éloignée l'émotion aveugle, les règlements de comptes et les calculs bassement politiques...

Et que l'on est tout nus (Le Garde des Sceaux s'empressant de demander un autre procès sous la pression des « représentants » les plus bruyants de la communauté juive), vers qui et vers quoi peut-on alors se tourner ?

La lutte contre l'anti-sémitisme (tout comme la lutte contre le racisme) ne peut être qu'un point de départ et certainement pas une fin en soi. Dans le cas contraire, ce sera un échec. Et d'ailleurs : c'est un échec !

Et si l'anti-sémitisme ne peut être qu'un point de départ, ce point de départ ne peut avoir qu'un seul point d'arrivée (pour peu que l'on se reconnaisse une obligation de résultats et pas simplement une obligation de mise en accusation) : le rapprochement des communautés autant que l'on puisse géographiquement, ethniquement et socialement les définir.

Certes, les chantres de la lutte contre l'anti-sémitisme ont pour eux trois atouts qui les



dispensent de descendre de leur piédestal (1) : le droit (l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit – à juste titre) l'Histoire – et c'est long l'Histoire et c'est cruelle et injuste l'Histoire ! -, et l'appartenance à une minorité leader en Europe tout au long des siècles, en ce sens qu'elle n'a que des exemples d'excellences sur lesquels s'appuyer.

Dans les années à venir, il est donc fort probable que nous soyons conviés à un face à face stérile au cours duquel le plus « fort » (fort de son droit, de son Histoire, de son apport) n'aura de cesse de vilipender le plus « faible », rendu plus faible encore : aux parias économique, culturel et social (2) viendra alors s'ajouter un nouveau domaine, celui de la morale... comme un pied sur sa nuque qui maintiendrait sa tête sous l'eau.

Face à face dans lequel une communauté a pourtant bien plus à perdre : celle qui a les meilleurs, sinon, tous les atouts entre ses mains car, continuer de faire de l'anti-sémitisme une fin en soi, demandera de plus en plus d'énergie. Or, rien n'est plus précieux et rien n'est plus rare que l'énergie ! Et cette énergie dépensée dans un combat tous azimuts contre le vrai et le faux anti-sémitisme minera de l'intérieur les forces intellectuelles de la communauté juive de France...

Et le travail de sape a déjà commencé : pour s'en convaincre, il suffit simplement de comparer l'apport de la génération née après la guerre avec celui des générations précédentes (3)

1 - Piédestal plus que confortable, voire même... enviable par d'autres communautés à l'histoire tout aussi traumatique (la communauté noire et la traite ?!), mais d'un confort qui ne sert guère les intérêts de la communauté dans son ensemble : celle d'une communauté de destin dans toute sa diversité qu'est le Peuple de France.

Et si l'on épouse la thèse de J.P Sartre selon laquelle c'est l'antisémitisme qui "fait le juif" - comprenez : c'est l'anti-sémitisme qui lui fait prendre conscience qu'il est aussi et surtout, un juif -, des associations ou des conseils communautaires tels que le CRIF - dont l'ancien président Cukierman en toute tranquillité, à la télévision, reprochera à un Rony Brauman médusé de "ne pas être assez juif"-, peuvent être tentés, dans le but de continuer de faire exister la part "juive" des Français concernés - et puis surtout, que jamais ils ne l'oublient ! -, de traquer l'antisémitisme, et à défaut, d'en répandre le soupçon à chaque fois qu'une opportunité se présente, la tentative de criminalisation de l'antisionisme n'y suffisant plus - même si cette criminalisation a principalement pour but de défendre l'image de l'Etat d'Israël à l'étranger.

En ce qui concerne Fofana, d'aucuns affirment, non sans ironie, qu'il aurait "découvert" son anti-sémitisme pendant le procès, et qu'il l'aurait "saisi" comme on saisit une balle au bond sans soupçonner un instant qu'il s'agissait, en fait, d'une patate chaude, voire très chaude, brûlante même !

2 – Parias des zones dites « sensibles », dites « quartiers », dites « banlieues »... communes et territoires que l'on ne sait plus nommer, alors qu'il semble qu'il soit important que l'on y parvienne ; sans doute dans le but d'établir une frontière étanche entre un "eux" et un "nous" de relégation.

3 - D'aucuns, sans rire, proposent la liste suivante : Enrico Matthias (Patrick Bruel pour assurer la relève), BHL, Finkielkraut, Bedos, Lellouche (celui de l'UMP)... avant d'ajouter un "Bonjour les dégâts !" ironique et amusé.

Aussi, il ne pourrait bien qu'à l'avenir, les procès de type « Fofana » (dans sa plus simple définition : meurtre ou assassinat qui aurait pour victime un juif français) ne soient qu'un

gigantesque piège pour une communauté qui semble en proie à **un déclin intellectuel et moral irréversible, à l'image de notre société dans son ensemble** : société sans projet, alors que... pour se développer, l'excellence – le talent, le génie (4) -, a besoin d'une civilisation porteuse d'un projet et d'une "métaphysique"...

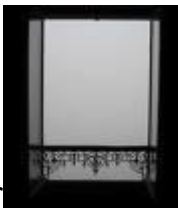
Et la dernière campagne présidentielle n'a fait que confirmer cet absence de projet ; et rien n'est venu démentir la médiocrité des ambitions ; et sûrement pas des slogans du type : « *la France soit tu l'aimes, soit tu la quittes* » ; slogan d'une violence rare qui sonne le glas de l'intelligence et de l'honnêteté en politique, celui de la démocratie aussi, et plus gravement encore : celui de l'idée même de « vie en société », avec pour seul exil et unique horizon : le ghetto (sanction déjà en vigueur aujourd'hui).

4 - Spinoza, Marx, Freud, Chagall, Mahler, Schoenberg, Einstein, Kafka, Proust, Arendt, Levinas, Primo Lévi, Derrida, Imre Kertész...

Et plus que l'image d'une société sans projet : c'est bien tout un pays et tout un continent qui n'ont rien prévu pour nous tous.

Or...

Si l'oisiveté est la mère des vices, l'ennui n'a rien à lui envier ; et l'existence, elle, a le



vide en horreur, jusqu'au vertige...

Et c'est alors qu'arrive un questionnement redoutable (et vertigineux) : « Qui suis-je sinon ce que je puis être... **avec** seulement ceux qui me ressemblent **contre** tous ceux qui ne sont... ni moi ni nous. »

Billets de blog rédigés entre le 4 et le 15 juillet 2009 – Copyright Serge ULESKI